

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Ministère de la Santé et de l'Hygiène
Publique

Ministère des Infrastructures
Economiques

Fonds des Nations Unies
pour l'Enfance



B.P.V. 14 ABIDJAN
TEL : 21-25-92-54/21 25 92 78
FAX 21 24 69 81
EMAIL : institut.d'hygiène@inhp.ci



RECRUTEMENT - CONSULTANT INDIVIDUEL (SSA)

Partie I : TERMES DE REFERENCE (TDRS)

<p>1. Titre de la Consultation: Appui à l'élaboration des Normes nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire.</p> <p>2. Programme/PCR: Produit 1: D'ici 2019, les ministères impliqués dans le secteur WASH se doteront d'un cadre législatif approprié. 2250/A0/06/883-Outcome 3 : CSD- WASH</p> <p>3. Source de financement: 2250/A0/06/883/001/004 - Output 3.1 : WASH Legislative Framework Fund : Non Grant</p>	
<p>4. Préparé par: Prof. AMIN Christophe,</p>	<p>5. Lieu d'exécution du contrat: Le consultant sera basé à Abidjan avec possibilité d'effectuer des missions sur le terrain</p>
<p>6. Contexte La Côte d'Ivoire à l'instar de huit (8) autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, est bénéficiaire depuis décembre 2012, d'un financement du Gouvernement néerlandais dans le cadre du Partenariat Assainissement et Eau pour tous (Sanitation and Water for All, SWA) visant à accélérer l'atteinte des OMD relatifs à l'assainissement et à l'eau potable des Etats retardataires.</p> <p>Le présent programme PADEHA (Programme d'Appui à l'Accélération de l'Accès Durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement) issu de l'initiative SWA, a pour objectif global de contribuer à réduire la morbidité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans et améliorer le bien-être des populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants dans les sept (7) régions administratives de la Côte d'Ivoire qui sont le Béré, le Bounkani, le Gontougo, le Kabadougou, le Folon, le Sud-Comoé et l'Agneby-Tiassa en assurant la continuité de l'approvisionnement en eau et d'accroître l'accès de la population à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats dans les zones rurales aussi bien dans les communautés, dans les écoles que dans les centres de santé.</p> <p>Dans sa composante Renforcement Institutionnel, le programme PADEHA se propose d'appuyer le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en place de Normes/Directives dans le Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (EHA). Dans cette perspective, l'absence de Normes Nationales pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire s'est avérée très préoccupante pour les acteurs du secteur vu le caractère dynamique de la qualité des différentes sources d'eau exploitées pour la consommation humaine.</p> <p>En effet, selon le Code de l'Eau, l'Etat assure la gestion des ressources en eau en préservant la qualité des sources, en empêchant le gaspillage et en garantissant la disponibilité (Article 59 du Code de l'Eau).</p> <p>En matière d'eau potable, la Côte d'Ivoire se réfère jusqu'à ce jour aux normes standards éditées par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) (article 129 du Code de l'Eau). Cependant chaque pays est en droit, selon ses spécificités locales et des ressources en eau disponibles, de définir les Normes de qualité de l'Eau destinée à la consommation humaine afin de sauvegarder la santé des populations (articles 36 et 37).</p> <p>De fait, en plus de l'utilisation de nombreux pesticides dans l'agriculture de rente, le pays fait face ces dernières années au développement d'activités d'extraction minières souvent clandestines qui utilisent toutes sortes de produits</p>	

chimiques dont les rejets se retrouvent dans les cours d'eau. La qualité des ressources en eau exploitées pour la consommation humaine s'en trouve affectée et exige des techniques plus élaborées pour le traitement et l'alimentation en eau potable des populations.

La quasi-absence d'une politique de Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE) (politique nationale de l'eau validée en atelier national les 9 et 10 mai 2010 au Conseil Economique et Social), la faible connaissance de l'évolution des écosystèmes dans les différents bassins, la méconnaissance du comportement et des interactions entre les différents aquifères, la non-maitrise des effets réels des changements climatiques dans le contexte ivoirien, la méconnaissance du niveau d'impact de l'activité humaine sur l'évolution de la qualité des eaux brutes, etc. sont autant de questions inhérentes à la qualité de l'eau et rendent complexe la définition de normes et standards en la matière.

A cet effet, tenant compte des documents déjà existants (Code l'Eau, Code de l'Environnement), le processus de définition de Normes devrait connaître son aboutissement à travers un texte réglementaire (article 37 du Code de l'Eau [norme fixée par voie réglementaire] et article 78 du Code de l'Eau [arrêté conjoint de l'Autorité chargée de l'Eau et du Ministre chargé de la Santé]). Dans cette optique, l'activité sera conduite avec forte implication des hautes autorités du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) (et du Ministère des Eaux et Forêts, Autorité chargée de l'Eau), sous le leadership exécutif de l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) qui en assurera la planification, le suivi technique, la coordination et la supervision avec l'appui de l'UNICEF.

7. Justification

En matière d'eau potable, la Côte d'Ivoire se réfère jusqu'à ce jour aux normes standards éditées par l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) (article 129 du Code de l'Eau). Cependant chaque pays est en droit, selon ses spécificités locales et des ressources en eau disponibles, de définir les Normes de qualité de l'Eau destinée à la consommation humaine afin de sauvegarder la santé des populations (articles 36 et 37).

Dans sa composante Renforcement Institutionnel, le programme PADEHA se propose d'appuyer le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en place de Normes/Directives dans le Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (EHA). Dans cette perspective, l'absence de Normes Nationales pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire s'est avérée très préoccupante pour les acteurs du secteur vu le caractère dynamique de la qualité des différentes sources d'eau exploitées pour la consommation humaine.

En outre, cette activité est inscrite dans le plan de coopération Cote d'Ivoire-UNICEF 2017-2020:

Produit 1: D'ici 2019, les ministères impliqués dans le secteur WASH se doteront d'un cadre législatif approprié.

Activité 1.4: Elaborer les documents de normes/standards dans le secteur WASH et dans les établissements sanitaires et scolaires.

8. But et Objectif de la mission

L'objectif principal de cette activité est de disposer de normes/directives de références validées par le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique (MSHP) et le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE), permettant la sauvegarde et la protection de la santé des populations qui consomment l'eau en Côte d'Ivoire.

9. Objectifs spécifiques de la consultation

- Elaborer une analyse sur l'accès à l'Eau potable des populations vivant en Côte d'Ivoire;
- Faire une analyse de l'évolution de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine;
- Rédiger les Normes pour l'Eau Potable et les Directives de mise à disposition de l'eau destinée à la consommation humaine en Côte d'Ivoire permettant ainsi de protéger la santé des populations et de renforcer la résistance et la durabilité des ouvrages d'exploitation, et prenant en considération les spécificités locales (climatiques et environnementales, disponibilités et qualités des eaux brutes) de la Côte d'Ivoire;
- Elaborer des Notes d'information et un projet de communication conjointe en Conseil des Ministres présentée par le MSHP et le MIE en vue de la prise d'un Décret relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

10. Méthodologie et Approche Technique

Le consultant national devra accomplir la démarche suivante :

- **Elaboration/Révision de la méthodologie**

Le Consultant pourra réviser la méthodologie proposée par l'INHP et l'UNICEF s'il juge cela nécessaire pour l'atteinte des résultats.

Il élaborera à cet effet, un chronogramme détaillé indiquant clairement les dates des principaux produits attendus.

- **Recherche, collecte et analyse d'informations et documents**

Le Consultant prendra connaissance de la documentation existante dans le secteur particulier de la qualité de l'Eau et relative aux cadres législatif, règlementaire, institutionnel, sanitaire et technique.

Ces informations pourront être complétées par des données recueillies auprès des acteurs du secteur.

- **Supervision et Collecte de données complémentaires en régions**

En cas de besoin, le consultant donnera une assistance aux antennes de l'INHP à distance ou in situ (à travers des missions ponctuelles) pour s'assurer de la bonne collecte et la saisie des données complémentaires pertinentes. Il devra s'appuyer sur les Chefs de service des Antennes de l'INHP.

- **Exploiter les données collectées et Réaliser l'étude de Définition de Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire.**

En s'appuyant sur la revue documentaire, sur les données et informations collectées, et sur les résultats des travaux antérieurs de l'INHP, le consultant élaborera :

- une analyse sur l'accès à l'Eau potable des populations vivant en Côte d'Ivoire ;
 - une analyse de l'évolution de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
 - une définition de Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire.
 - une proposition de mesures en vue de préserver la qualité des ressources et des eaux brutes captées à des fins de consommation humaine.
- **Préparation et Facilitation des ateliers de validation**

Dans le cadre de la préparation des ateliers de validation (TDR et du rapport général), le consultant élaborera et proposera à l'INHP, à l'UNICEF et à l'Equipe technique de Suivi (ETS) les TDR, l'agenda et la liste indicative des participants, et les présentations validées par l'Equipe technique de suivi. Le consultant sera le principal animateur de l'atelier.

- **Elaboration des documents et du Rapport général**

Au terme de sa mission, le consultant finalisera et soumettra à l'INHP et à l'UNICEF les différents documents, les produits attendus de la présente activité y compris le rapport de fin de mission. Ce rapport résumera le déroulement du processus, les résultats atteints, les défis et les opportunités ainsi que les recommandations pour les prochaines étapes.

11. Tâches, Résultats Attendus et Délais

La consultance est prévue pour une durée de 100 jours, à compter de la date de signature du contrat. Les principales activités sont présentées dans le tableau suivant :

Activités/tâches (insérer des lignes additionnelles si nécessaire)	Résultats attendus	Délais
Phase 1 - activités de préparation		
Réviser la méthodologie proposée par l'INHP et l'UNICEF si nécessaire pour l'atteinte des résultats	Méthodologie permettant l'atteinte des résultats définie	J1 à J2
Elaborer un chronogramme détaillé de l'activité	Chronogramme détaillé établi	J1 à J2
Réunion de validation (i) chronogramme détaillé de la mission et (ii) agenda, participants et présentations de l'atelier validation TDR	Documents pour l'atelier validation des TDR validés	J3
Organiser un atelier de Validation des Termes de référence avec la participation de toutes les parties prenantes.	TDR de la mission validé	J4 à J5
Elaborer une Note d'information No-1 à Mme la MSHP, à Mrs le MINEF et le MIE	La MSHP le MINEF et le MIE sont informés de l'avancement du processus	J5 à J20
Phase 2 - activités d'exécution		
Organiser une Revue documentaire et élaborer si nécessaire des outils de collecte de données complémentaires.	Documentation et outils de collecte disponibles	J5 à J20
Collecter les données complémentaires pertinentes auprès de toutes les parties prenantes impliquées dans la question de l'Eau potable en Côte d'Ivoire	Données complémentaires acquises	J20 à J29

Exploiter les données collectées et Réaliser l'étude de Définition de Normes Nationales pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire	-1er Draft du Document sur les Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire; -Un Memo de Spécifications Techniques sur les Normes et d'Exploitation du document;	J29 à J59
Partager le Rapport avec l'ETS, toutes les parties prenantes et le Groupe Sectoriel EHA.	Documents produits par le consultant partagés	J60
Lecture et Revue du rapport de l'étude + du memo de spécifications techniques par l'ETS	Contribution et inputs de l'ETS Collectés	J60 à J72
Collecter/compiler et intégrer les inputs de l'ETS, des parties prenantes et du Groupe Sectoriel EHA au rapport.	Rapport final provisoire disponible	J60 à J72
Elaborer une Note d'information No-2 à Mme la MSHP et Mrs le MINEF et le MIE	La MSHP, le MINEF et le MIE sont informés de l'avancement du processus	J60 à J72
Séance de travail Consultant + ETS pour analyse, discussion et revue du rapport de l'Etude + le Memo technique + Agenda atelier	rapport de l'Etude + le Memo technique + Agenda atelier validés	J73 à J74
Organiser un atelier de validation du rapport de l'étude de Définition de Normes pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire.	Atelier organisé, inputs et recommandations disponibles	J75 à J78
Produire et pré tester une « Plaquette » de communication / information / sensibilisation sur les Normes Nationales pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire	Draft de « Plaquette » de communication / information/sensibilisation sur les Normes Nationales pour l'Eau potable disponible	J75 à J90
Collecter/compiler et intégrer les recommandations de l'Atelier au rapport.	Rapport final sur les Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire + Memo des Spécifications techniques disponibles	J79 à J89
Séance de travail Consultant + ETS pour validation Rapport de l'Etude + le Memo technique	Rapport final + Memo technique validés	J90
Finaliser la « Plaquette » de communication / information / sensibilisation sur les Normes Nationales pour l'Eau potable en Côte d'Ivoire	La « Plaquette » de communication / information / sensibilisation sur les Normes Nationales pour l'Eau potable	J90 à J93
Elaborer une Note d'information No-3 à Mme la MSHP, Mrs le MINEF et le MIE	La MSHP, le MINEF et le MIE sont informés de l'avancement du processus	J90 à J93
Élaborer un projet de communication conjointe en Conseil des Ministres en vue de la prise d'un Décret relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles.	Draft du projet de communication conjointe en Conseil des Ministres	J94 à J96
Séance de travail Consultant + ETS pour validation Plaquette » de communication + projet de communication conjointe en Conseil des Ministres	Plaquette » de communication + projet de communication conjointe en Conseil des Ministres validés	J97
Correction, finalisation des documents finaux et remise à l'INHP	Documents disponibles à l'INHP	J97 à J98
Production des documents en 10 exemplaires par l'INHP		J100

12. Lignes de supervision

Sous la double supervision du Directeur de l'INHP et du Directeur General de l'ONEP, le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le Comité de pilotage et l'Equipe Technique de Suivi.

Le Comité de pilotage de 20 membres est présidé par le Conseiller Technique du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et est élargi au Secrétariat Technique du Groupe Sectoriel EHA de Côte d'Ivoire.

L'Equipe Technique de Suivi est présidée par l'INHP et est composée de 11 membres issus des structures composant le comité de pilotage.

13. Qualifications et Connaissances

Le consultant devra :

- être diplômé d'études supérieures en sciences médicales et pharmaceutiques, en sciences physiques et chimiques, en sciences et techniques hydrauliques, en sciences sociales ;
- Avoir 5 à 10 d'expériences avec des connaissances variées dans les domaines de l'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), de la santé Communautaire et des recherches socio-anthropologiques ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de documents similaires (documents de politiques, de stratégies, de Normes et standards, de directives) et la conduite de politique sociale ;

- Avoir une bonne connaissance de la problématique du secteur Eau, Hygiène et Assainissement en Côte d'Ivoire et/ou en Afrique (gouvernance, politiques et stratégies sectorielles) ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, notamment les environnements Windows et MS-Office ;
- Avoir un esprit d'équipe, un bon sens de l'organisation et de la communication ;

14. Coût de la consultance

La consultation est financée par l'UNICEF. Par conséquent elle sera soumise aux règles et procédures en vigueur à l'UNICEF.

Les honoraires journaliers sont établis sur la base de l'offre financière faite par le candidat retenu après l'analyse des dossiers. En cas de mission, les frais de mission payables au consultant ne devront pas excéder le montant des indemnités journalières de mission (DSA) selon le barème en vigueur des Nations Unies.

Le consultant recevra trois paiements échelonnés comme suit :

- 10% après la soumission du rapport validé par le comité de pilotage portant sur la Revue de la méthodologie, le chronogramme détaillé et les documents (agenda, liste de participants et présentations PPT) pour la tenue de l'atelier de validation des TDR de la mission ;
- 40% après la soumission du **1er Draft du Document sur les Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire et le Memo de Spécifications Techniques sur les Normes et d'Exploitation du document ;**
- 50% après soumission des documents finaux comprenant les **Normes Nationales pour l'Eau Potable en Côte d'Ivoire, le Memo de Spécifications Techniques, la Plaquette » de communication/ information/ sensibilisation et le projet de communication conjointe en Conseil des Ministres.**

En cas de mission-couchée sur le terrain, le montant journalier des perdiems des missions à l'intérieur du pays s'élèvera à 49.000 FCFA. En cas de transfert bancaire sur un compte à l'étranger, les frais et charges seront imputés au consultant.

15. Conditions de Travail

Le consultant sera basé à Abidjan dans les locaux de l'INHP. Il va utiliser son ordinateur portable et outils informatiques personnels. Il utilisera ses propres outils de travail lorsqu'il sera à distance.

Il utilisera les moyens logistiques fournis par l'INHP pour ses déplacements professionnels (Espace de travail, Fournitures de Bureau).

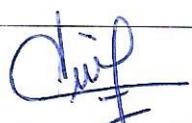
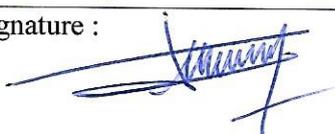
16. Instruction spécifique /informations complémentaires

Le consultant devra fournir avant signature du contrat le document suivant :

- 1 document de mise à disposition/autorisation pour cette consultance délivré par son employeur, pour tout fonctionnaire du secteur public.

17. **Date souhaitée de début de la consultance:** 11 septembre 2017

18. **Date de fin de la consultance :** 12 décembre 2017

19. Etablis par: Prof. AMIN Christophe	Signature : 	Date: 28/08/2017
20. Revus par : Prof. Kouadio Luc	Signature : 	Date: 28/8/2017
21. Validés par : Prof. TIEMBRE, Directeur de l'INHP par intérim	Signature : 	Date: 28/08/2017